

DEPARTEMENT
Dordogne

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

ARRONDISSEMENT
Sarlat

CANTON
St Cyprien

PROCÈS-VERBAL

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE
de conseillers**
en exercice : 15
De présents : 13
De votants : 15

L'an deux mille vingt, le 13 octobre à 20h30 heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint-Martial, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames BENITA – BESSE – GERARDIN–MENARDIE M – PICOT – VALIERE et Messieurs AVAZERY – BEZANGER – CABANNE – DEFONTAINE – MENARDIE H — PIVIN – ROBARDET - VIDAL.

Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage : 08/12/2020.

Étaient absents : Mr GOURDIS (procuration Mr Ménardie H)

Le Secrétariat de séance était assuré par : Mme Stéphanie PICOT.

Le présent procès-verbal est approuvé le : 04/12/2020.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 28/09/2020.

Le maire ouvre la séance :

Objet : Vote PV du conseil précédent

Le PV de la réunion du Conseil Municipal du 28/09/2020 est voté à l'unanimité moins une abstention.

Objet : Achat d'un tracteur pour remplacer celui revendu par l'équipe précédente

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'équiper le service technique d'un tracteur muni d'un godet. Suite à la demande de nouveaux devis à la SESMA, Mr Robardet projette des photos du tracteur proposé et des devis qui en précisent les caractéristiques : modèle 2006, 85cv 4500 heures, 4x4, abrité et équipé d'un chargeur. Le devis de 19000 € TTC est détaillé :

- Attelage complet
- Transmission mécanique
- Garanti 3 mois
- Livré par le vendeur

Devis du Godet : 1020 € TTC

Mise au vote : 12 voix pour, 3 contre.

Objet : décision modificative du BP 2020 de la commune.

Le maire indique au conseil municipal la nécessité d'effectuer une décision modificative au BP de la Commune pour l'achat du tracteur et du godet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'augmenter le

crédit du compte 21571 et de diminuer le compte 2313 d'un montant de 2020 euros.

Mise au vote : 12 voix pour, 3 contre.

Objet : Questions diverses

Mr le Maire et Mr Bezanger répondent à plusieurs interrogations.

➤ Concernant le tracteur :

1. Qui possède un permis pour conduire un tracteur ?

Réponse : l'agent Aubin.

2. Si Mr Aubin est absent qui peut le conduire ?

3. **Réponse :** notre abonnement au GER nous permet d'avoir un conducteur formé

4. Pourquoi ne pas pérenniser l'emploi de Mr Aubin c'est quelqu'un de sérieux avec de bons retours de la population ?

Réponse : la situation actuelle ne le permet pas, la tendance est plutôt à des CDD renouvelables.

➤ Concernant les locations d'appartements :

1. T2 Proposition de location par Mme Nowak.
2. T3 Proposition de location par Mr Cruzol.

Objet : Litige sur un accord de PC : Donner l'autorisation au Maire pour défendre les intérêts de la commune.

Le maire indique qu'il serait dans l'intérêt de la commune de se défendre dans le contentieux opposant la commune à Mme Ghabi, cette dernière ayant demandé l'annulation du permis de construire accordé à M. Lagorce pour la construction d'une maison à Combord. Il souhaite que la commune soit assistée d'un avocat, propose de mettre en œuvre la protection juridique contactée auprès de la compagnie d'assurance et de faire appel de la décision dans l'hypothèse d'une condamnation de la collectivité.

Mise au vote : Unanimité.

Objet : Ouverture d'une carrière de pierre.

Le maire rappelle que par arrêté préfectoral, une enquête publique a été diligentée en vue de l'ouverture d'une carrière de pierre au lieu-dit « Langlade » à Bouzic.

Mr le Maire rappelle que le conseil municipal avait pris position lors de sa dernière session mais ne l'avait pas formalisée. Il propose au conseil municipal de délibérer et de ne pas s'opposer à cette ouverture.

Mise au vote : Unanimité.

Objet : Aménagement des cuisines d'appartements.

Le maire rappelle la nécessité de finir les travaux dans les logements du Pôle commercial et de ce fait finaliser l'équipement des cuisines.

Des devis des Ets Grinfan sont présentés pour la fourniture et la pose de plaques de cuisson et de hottes :

1. T2 : 868 euros HT.
2. T3 : 868 euros HT.

Présentation d'un devis de la EIRL Jean-Luc Beausse pour la fourniture et la pose de meubles :

3. T2 : 1765.78 euros HT.
4. T3 : 1765.78 euros HT.

Mise au vote : Unanimité.

Objet : Demande de mise en disponibilité.

Mr le Maire indique que Mr Georges Ponchel, agent technique, a demandé par courrier 08/10/2020 une mise en disponibilité à compter du 1^{er} avril 2021 pour une période de 6 mois
L'intérim de Mr Georges Ponchel pendant cette période pourrait se faire par contrat de remplacement ou sollicitation du GER.
Le maire propose d'accepter cette demande sous réserve de l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion de la Dordogne.

Mise au vote : Unanimité.

Objet : Aire de déchets achat de terrain

Mr le Maire rappelle le projet d'aménagement de 4 aires de containers qui ont justifiés des recherches pour l'achat de terrains sur la commune.
Il invite Mr Jean-Claude Cabanne, Conseiller Municipal et père du proposant, à quitter la salle pour ne participer ni au débat ni au vote.
Mr Cabanne quitte la salle.

Rappel des achats en cours :

1. Terrain Vielmont 450 m² 750 € + frais de notaire.
2. Terrain Laporte 3448 m² 500 € + frais de notaire.

M. François de Fontaine, conseiller municipal chargé du dossier informe le conseil municipal de la proposition de Mr Philippe Cabanne pour un troisième terrain au lieu-dit Les Peyralades :

Terrain de 645m² pour un montant de 3000 €.

Après délibération le conseil considère que le cout proposé est trop élevé au regard des autres terrains négociés et ne donne pas son accord en l'état.

Après débat et dans un souci d'équité envers les autres vendeurs,

administrés de la commune, l'idée est arrêtée de n'envisager un possible achat que si la proposition est ramenée à 2 € le m² soit 1290 € arrondis à 1300 €, sachant que le coût de 2 €/m² est le prix maximum pratiqué dans d'autres collectivités voisines de la nôtre.

Divers

Commissions municipales

L'installation des commissions se poursuit :

- Le vendredi 16/10 Commission communication,
- Le samedi 17/10 commission Patrimoine,
- Le lundi 9/11 Relation avec les entreprises,
- Le vendredi 20/11 commission Fleurissement.

Défense Incendie

Mr le Maire a contacté le **Service départemental d'incendie et de secours** (SDIS) pour l'établissement d'un schéma de défense.

Mr Samy Vidal conseiller et Mme Annie Gérardin adjointe ont commencé à travailler sur les registres sécurité des Établissements recevant du Public (ERP)

Le clocher de l'église est dépourvu de paratonnerre.

Adressage

Mr le Maire propose une concertation des élus avant de réunir les habitants des deux hameaux où subsistent des désaccords (La Mo-lière et Laubrecourt).

Proposition de RV le 23/10 à 18h30.

Commémoration du 11 novembre 2020

Les restrictions dus au Covid19 limitent les possibilités de réunion, seule la cérémonie sera maintenue en appliquant les précautions de distanciation physique, le vin d'honneur sera supprimé.

L'association des anciens combattants peut prendre l'initiative de maintenir son repas qui se fera sous son entière responsabilité.

Projet de déplacement/fusion Mairie/Agence postale

Le Maire indique que le sujet reste en débat.

Il a contacté l'Agence Technique Départementale pour un chiffrage du cout de mise en accessibilité du local actuel (pente ou élévateur). Une étude complète sera effectuée pour définir le meilleur projet, qualité/cout. Le Conseil municipal aura en charge d'en débattre et de prendre une décision.

Demande d'aide au transport scolaire pour particulier

Pour pouvoir éventuellement donner suite à une demande de participation financière de la commune pour une élève préférant se rendre au collège de St Cyprien plutôt qu'au collège de Sarlat, le conseil demande des précisions sur les motivations de la famille.

Autres :

Le Maire suit les dossiers d'urbanisme ayant fait l'objet d'un refus et recontactera l'ABF pour connaître ses intentions.

Le contrat de la photocopieuse de l'école est à renouveler. La société Ricoh propose un renouvellement du matériel pour 70 € TTC/mois. La demande est adoptée.

Disfonctionnements électriques à la cantine.
Mme Gérardin signale qu'une vérification de la conformité de l'installation électrique de la cuisine serait à envisager sérieusement..

La séance est levée à 23h
Fait à Saint-Martial, le 28 Septembre 2020